

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-039

L'an deux mille vingt trois

Le premier juin

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : RH – Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Mme Sheila MICHEL expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité et établissements publics sont créés par l'organe délibérant ;

VU le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il convient de compléter le nombre d'agents technique nécessaire au bon fonctionnement de la commune en vue d'un départ en retraite ;

Il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif technique contractuel de catégorie c.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y afférant.

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Transmis en Préfecture le 06 juin 2023

Rendue exécutoire le : 06 juin 2023

Le Maire,

Christophe FOURNIER

Le Maire,

Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,

Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



COMMUNE DE GLIERES-VAL-DE-BORNE – Conseil municipal du 1^{er} juin 2023